

VISIO - Protection statutaire de l'agent agressé ou poursuivi dans l'exercice de ses fonctions

En Visio-conférence par TEAMS, de 9h00 à 17h00

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

A distance -
Synchrone

Objectifs

Être en mesure de gérer dans les meilleures conditions l'obligation statutaire de protection de l'agent public dans l'exercice de ses fonctions

Public Visé

Tout responsable amené à informer les personnes susceptibles d'être confrontées à des agressions, verbales ou physiques, sur leur droit à la protection fonctionnelle

Pré Requis

Maîtriser le statut de la fonction publique, niveau débutant

Objectifs pédagogiques

Être en mesure de faire face aux principales difficultés engendrées par une obligation mal connue

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique suivi d'échanges
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Parcours pédagogique

• Protection due au fonctionnaire victime d'une agression (protection contre les attaques quelle qu'en soit la forme)

- Conditions de l'octroi de la protection
- Assistance juridique au cours de la procédure
- L'indemnisation par l'administration du préjudice subi

• Protection due au fonctionnaire mis en cause pénalement

- Conditions de l'octroi de la protection
- Intervention de l'administration dans la procédure
- Assistance juridique au cours de la procédure

• Focus sur :

- n° 1 : étendue de la protection due à l'agent poursuivi
- n° 2 : conflit entre agents revendiquant chacun la protection
- n° 3 : Autonomie du droit de la protection au regard du droit disciplinaire

Qualification Intervenant.e.s

Sylvain DEMARET, Administrateur général

Les agents publics sont de plus en plus souvent accusés de commettre des infractions (ingérence, corruption, mise en danger d'autrui...) dans le cadre de leurs fonctions et sont poursuivis comme tels devant la justice pénale.

Ils sont fréquemment exposés, surtout lorsqu'ils sont au contact du public et inversement, à des insultes, brimades ou autres agressions.

Trop nombreux sont ceux qui ignorent encore que leur collectivité doit statutairement les protéger, qu'ils soient victimes ou accusés.

L'objet de ce stage est de faire connaître le régime juridique de cette protection d'autant plus malaisé à appréhender que les textes sont laconiques et la jurisprudence incertaine.

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.

- **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Assiduité et Fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Effectif

De 4 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) : 660.00

Inter Adhérent (Par personne) : 620.00



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org